

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

PROGRAMME 140
**« ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
PUBLIC DU PREMIER DEGRE »**

Programme « enseignement scolaire public du premier degré » : emplois d'enseignant

Rentrée 2013

La loi de finances pour 2013 prévoit pour le programme 140, des créations d'emplois à la rentrée 2013 à hauteur de 3 344 ETP.

- création de 4 569 ETP destinés aux stages qui seront offerts aux étudiants admissibles,
- non-reconduction des 1 225 ETP destinés aux stages offerts aux étudiants en master 2.

L'apport en service d'enseignement des étudiants admissibles est de 3 046 ETP correspondant à un service en tiers-temps des 9 138 contrats à mi-temps sur lesquels ils seront recrutés.

Ces moyens seront affectés :

- à l'augmentation des effectifs d'élèves,
- au développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les zones de revitalisation rurale et d'éducation prioritaire,
- au dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettra dans les secteurs les plus fragiles d'accompagner des dispositifs innovants.

La répartition de ces moyens d'enseignement s'appuie sur la situation relative des académies en fonction de leur niveau de difficultés sociales et de leur rattachement territorial (groupes des académies à dominante urbaine, contrastées, à dominante rurale, d'outre-mer).

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE »
EMPLOIS D'ENSEIGNANT
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

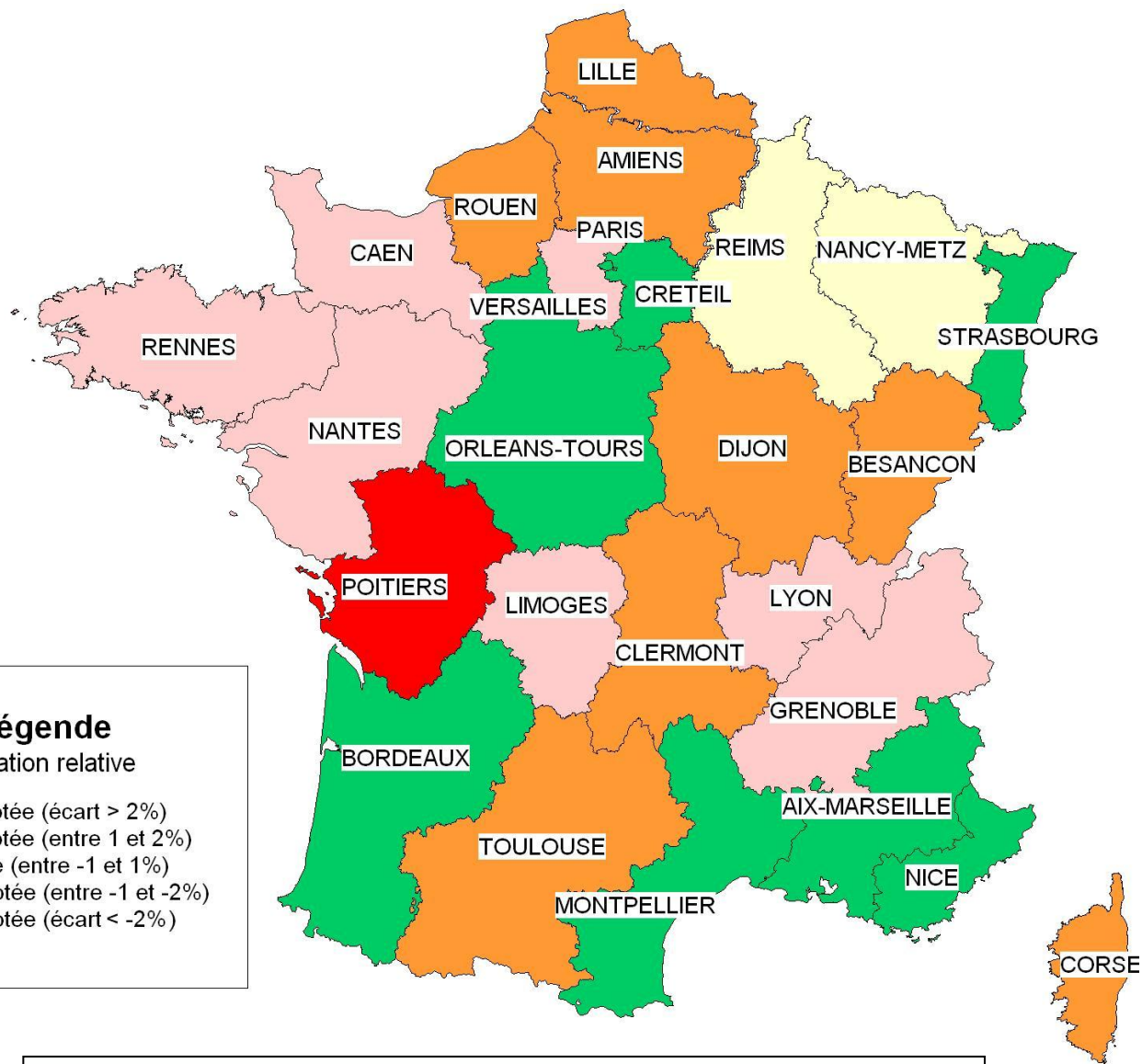
	Emplois d'enseignant Stock au 01/09/2012	Variations des moyens en apport d'enseignement à la rentrée 2013 (en ETP)
AIX-MARSEILLE	13 264,0	196
AMIENS	10 126,0	86
BESANCON	5 977,3	10
BORDEAUX	14 092,8	153
CAEN	6 535,0	27
CLERMONT-FERRAND	5 934,5	10
CORSE	1 369,5	21
CRETEIL	24 085,3	405
DIJON	8 028,5	5
GRENOBLE	15 120,5	198
LILLE	20 255,0	130
LIMOGES	3 209,5	20
LYON	14 207,0	264
MONTPELLIER	12 197,5	117
NANCY-METZ	11 561,5	-50
NANTES	13 053,5	183
NICE	9 158,0	59
ORLEANS-TOURS	12 248,0	98
PARIS	7 429,0	50
POITIERS	7 807,5	95
REIMS	7 037,5	10
RENNES	10 650,5	74
ROUEN	9 341,5	51
STRASBOURG	8 721,8	69
TOULOUSE	12 822,0	109
VERSAILLES	28 891,5	439
GUADELOUPE	2 903,5	-10
GUYANE	2 345,0	101
LA REUNION	5 997,0	149
MARTINIQUE	2 560,5	-23
Métropole + DOM hors Mayotte	306 930,5	3 046

La situation relative des académies en moyens d'enseignement

Depuis 2001, le modèle de répartition des moyens du 1^{er} degré public consiste à classer les académies dans des groupes d'appartenance selon leur contexte rural, urbain ou contrasté. Les académies d'outre-mer sont classées dans un groupe spécifique.

La situation relative des académies résulte du rapprochement entre les moyens en emplois d'enseignement délégués et les moyens en emplois qu'impliquerait l'application du P/E (nombre de postes pour 100 élèves) de l'ensemble des académies constituant son groupe d'appartenance à ses effectifs d'élèves.

La carte ci-après présente l'analyse de ces écarts exprimés en pourcentage à la rentrée 2012.



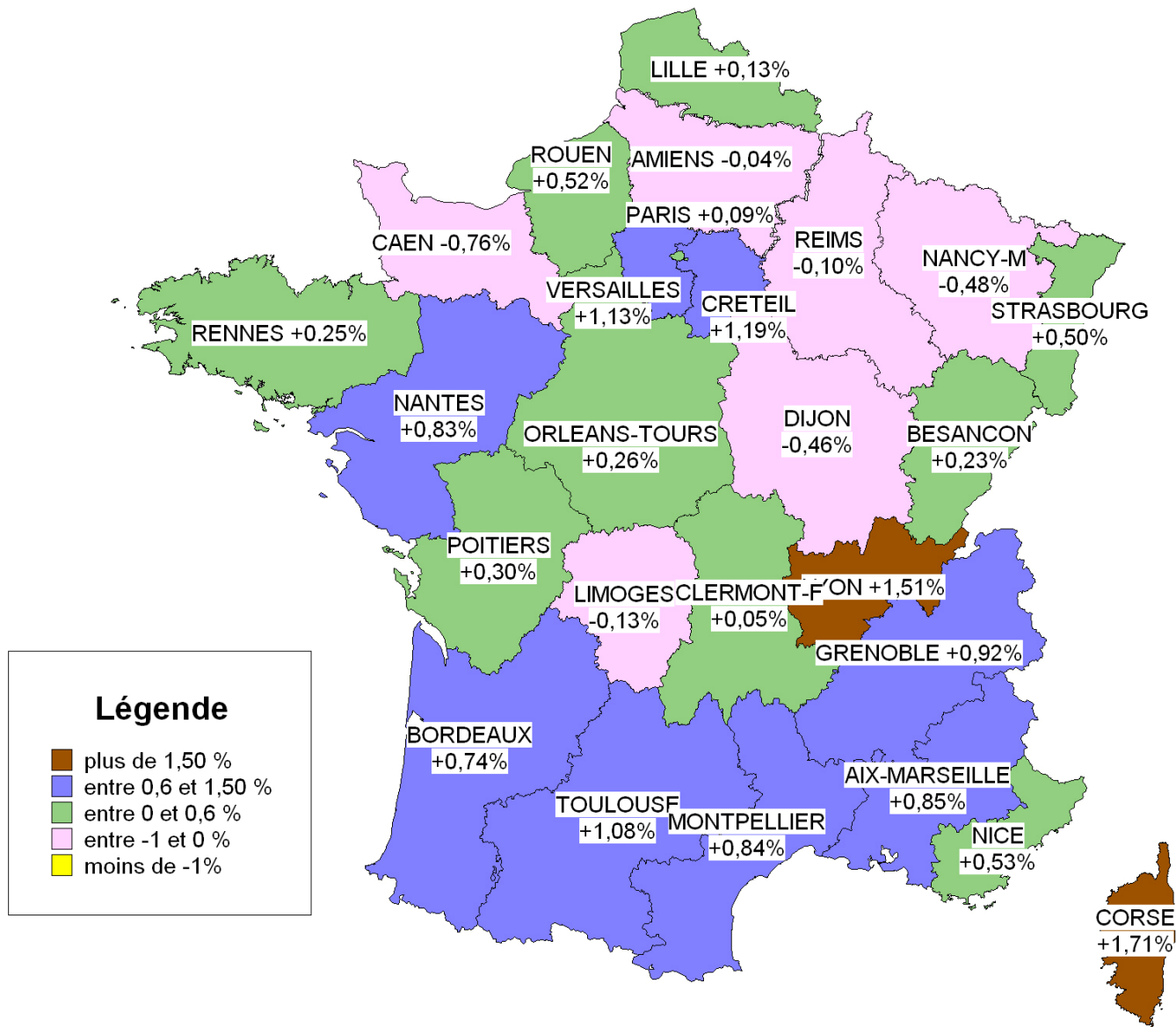
Légende
Situation relative

- mieux dotée (écart > 2%)
- mieux dotée (entre 1 et 2%)
- moyenne (entre -1 et 1%)
- moins dotée (entre -1 et -2%)
- moins dotée (écart < -2%)

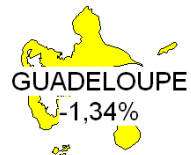
MESURE DES ECARTS DE DOTATION ENTRE ACADEMIES
Situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance
Du 1^{er} degré en 2012



Evolution prévue des effectifs à la rentrée 2013



EVOLUTION PREVUE DES EFFECTIFS
Du 1^{er} degré (en %) à la rentrée 2013



PROGRAMME 141
« ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
PUBLIC DU SECOND DEGRE »

PROGRAMME
« ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
PUBLIC DU SECOND DEGRE »
Rentrée 2013

- **emplois d'enseignant**

Programme « enseignement scolaire public du second degré » : emplois d'enseignant

Rentrée 2013

Les moyens budgétaires prévus dans le projet de loi de finances pour la rentrée 2013 sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » sont :

- **la création de 5 646 ETP** (soit 11 292 contrats) destinés aux stages qui seront offerts aux étudiants admissibles dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Les étudiants **admissibles** au concours 2013-2 pourront être recrutés sur un contrat mi-temps et effectueront des heures d'enseignement correspondant à un service en tiers temps. Cet apport en enseignement équivaut à 3 764 ETP (soit un tiers de 11 292 contrats).

- **la création de 333 ETP de contractuels** pour compenser les allègements de service des enseignants nouvellement recrutés. Il s'agit d'un complément des mesures déjà prises en loi de finances rectificative pour 2012 (+ 1 500 ETP à la rentrée 2012), en raison de l'augmentation du volume des concours.

Les moyens seront répartis à la rentrée scolaire 2013 en fonction de l'affectation des enseignants nouvellement recrutés.

- **la non reconduction des emplois « étudiants stagiaires M2 » (- 1 967 emplois).**

La répartition des moyens pour la rentrée 2013 prend en compte, outre les évolutions démographiques contrastées sur le territoire, les priorités spécifiques pour le second degré.

L'effort est porté sur les collèges, pour la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics et de parcours favorisant la réussite des élèves. Les collèges les plus défavorisés font l'objet d'une attention particulière.

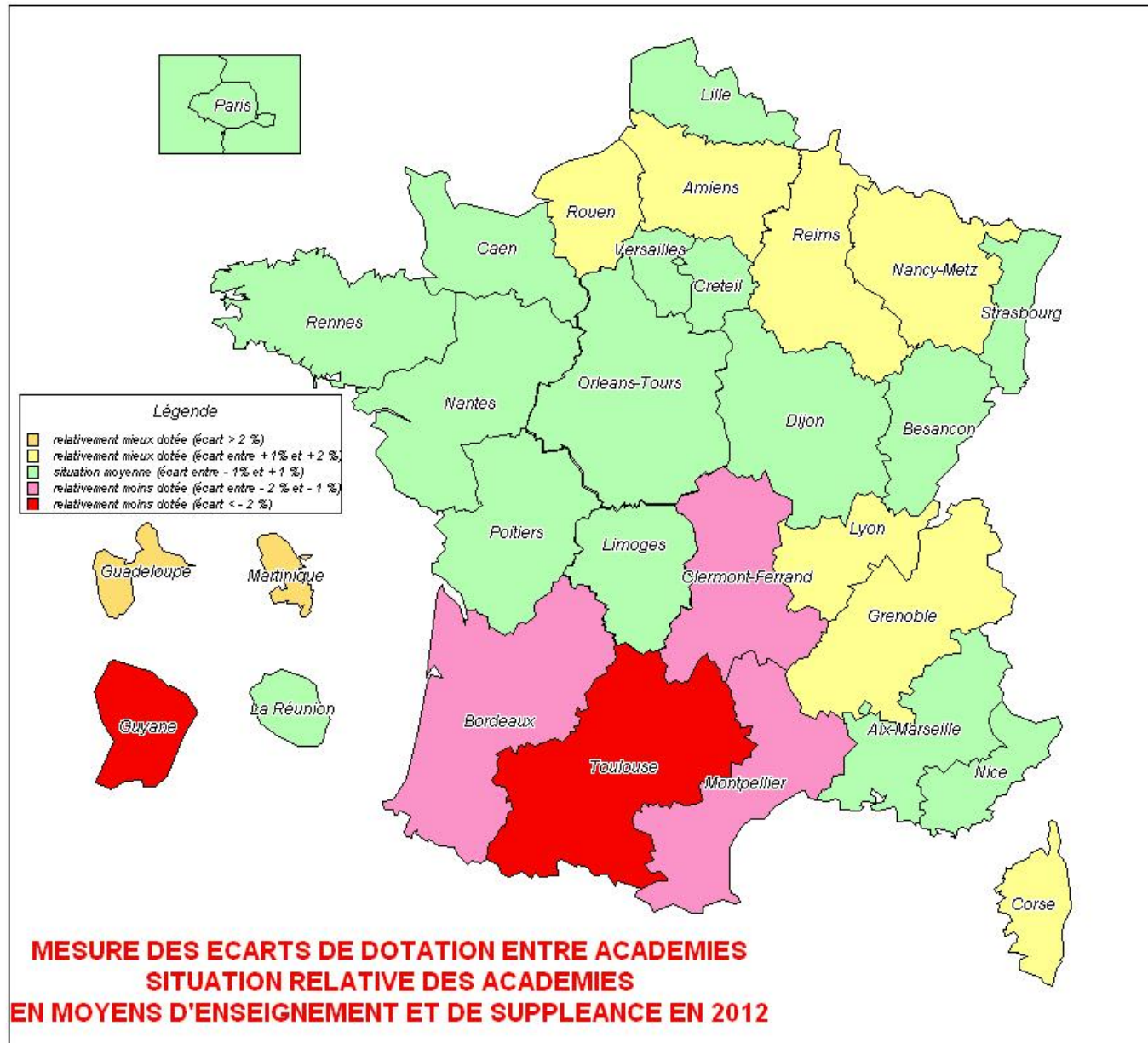
La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance

Le calcul des écarts de dotation inclut à la fois les moyens d'enseignement et de suppléance.

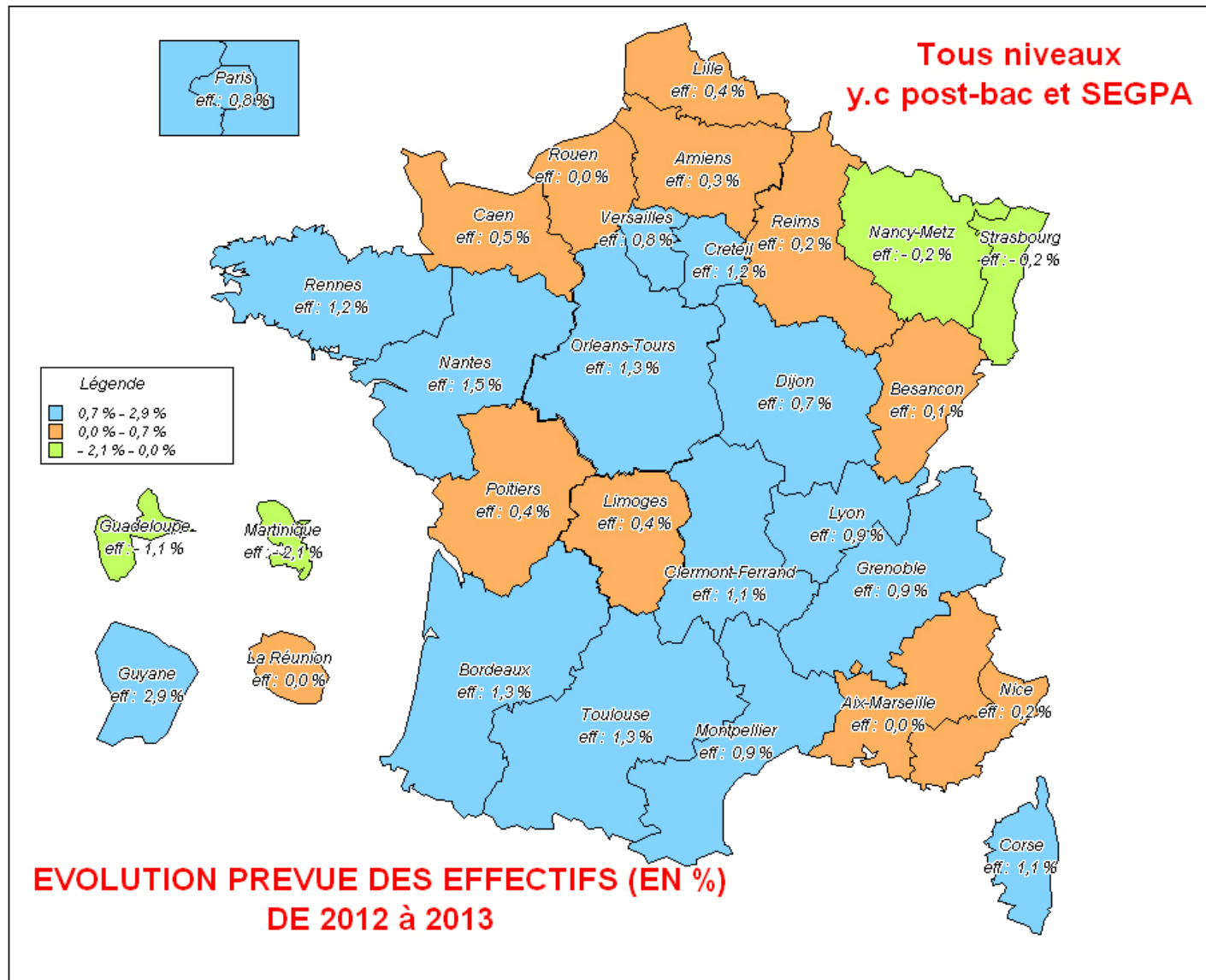
La situation relative des académies en moyens d'enseignement et de suppléance résulte du rapprochement de l'ensemble des moyens délégués à chaque académie et d'un calcul théorique de besoins nécessaires pour encadrer les élèves dans les différentes formations et pour suppléer les absences des enseignants.

Le calcul théorique des besoins d'enseignement est effectué par type d'établissement, collèges, lycées, lycées professionnels, EREA ; il prend en compte le coût différencié des formations et intègre les critères territoriaux et sociaux.

La carte ci-après présente l'analyse de la rentrée 2012.



Evolution prévue des effectifs à la rentrée 2013



**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC
DU SECOND DEGRE »**

Emplois d'enseignant

La dotation de la rentrée 2013

**PROGRAMME « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE »
EMPLOIS D'ENSEIGNANT
EVOLUTION DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

	Emplois d'enseignants Stock au 01/09/2012	Variations des moyens en apport d'enseignement à la rentrée 2013 (en ETP)
Aix-Marseille	16 393,5	86
Amiens	12 310,3	24
Besançon	7 197,0	10
Bordeaux	17 715,5	340
Caen	8 143,0	46
Clermont-Ferrand	7 063,5	98
Corse	1 816,5	15
Créteil	27 582,3	430
Dijon	9 499,0	81
Grenoble	17 898,5	171
Lille	24 680,0	122
Limoges	4 197,5	21
Lyon	16 190,5	115
Montpellier	15 082,0	235
Nancy-Metz	14 417,0	-26
Nantes	15 561,3	263
Nice	11 763,5	80
Orléans-tours	14 276,0	206
Paris	11 503,8	105
Poitiers	9 797,5	50
Reims	8 139,5	0
Rennes	13 529,5	175
Rouen	11 566,5	10
Strasbourg	11 407,5	34
Toulouse	15 828,5	369
Versailles	32 998,8	400
Guadeloupe	4 031,5	-30
Guyane	2 569,0	115
La Réunion	8 310,5	98
Martinique	3 322,0	-49
Métropole + DOM hors Mayotte	374 791	3 594
Mayotte et COM	6 298	170
TOTAL	381 089	3 764

PROGRAMME
« ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
PUBLIC DU SECOND DEGRE »

Autres emplois :
Assistants de langues vivantes étrangères,
Personnels d'orientation, d'inspection, de
direction, de laboratoire et d'administration.

**Stock au 1^{er} septembre 2012 des emplois ne faisant pas l'objet de mesures
au projet de loi de finances 2013**

	Assistants de langues vivantes étrangères	Personnels d'orientation	Personnels d'inspection	Personnels de direction	Personnels de laboratoire	
Aix-Marseille	93,0	178,0	75,0	578,0	272,0	Aix-Marseille
Amiens	55,0	150,0	56,0	447,0	200,5	Amiens
Besançon	35,0	87,0	41,0	289,0	116,0	Besançon
Bordeaux	96,0	188,5	74,0	658,0	284,0	Bordeaux
Caen	47,0	98,5	47,0	343,0	133,0	Caen
Clermont-Ferrand	42,0	86,0	45,0	296,0	151,0	Clermont-Ferrand
Corse	10,0	20,0	12,0	67,0	30,0	Corse
Créteil	110,0	318,0	125,0	982,0	356,0	Créteil
Dijon	50,0	121,0	49,0	379,0	163,0	Dijon
Grenoble	112,0	188,0	66,0	609,0	268,0	Grenoble
Lille	146,0	319,0	101,0	934,0	404,5	Lille
Limoges	16,0	53,0	29,0	173,0	97,5	Limoges
Lyon	103,0	189,0	75,0	590,0	272,5	Lyon
Montpellier	76,0	145,0	66,0	490,0	211,0	Montpellier
Nancy-Metz	51,0	193,0	68,0	604,0	258,0	Nancy-Metz
Nantes	101,0	175,0	76,0	597,0	230,0	Nantes
Nice	65,0	114,0	46,0	380,0	187,0	Nice
Orléans-tours	76,0	170,0	67,0	563,0	245,0	Orléans-tours
Paris	89,0	141,0	75,0	386,5	327,0	Paris
Poitiers	56,0	118,0	52,0	383,0	170,0	Poitiers
Reims	38,0	109,0	41,0	338,0	146,0	Reims
Rennes	75,0	152,0	75,0	505,0	247,5	Rennes
Rouen	72,0	140,0	57,0	443,0	181,0	Rouen
Strasbourg	65,0	122,5	54,0	399,0	182,0	Strasbourg
Toulouse	79,0	160,0	74,0	575,0	285,0	Toulouse
Versailles	174,0	360,0	139,0	1 176,0	507,0	Versailles
Guadeloupe	18,0	45,0	21,0	130,0	54,0	Guadeloupe
Guyane	11,0	22,0	11,0	79,0	29,0	Guyane
La Réunion	33,0	72,0	29,0	241,0	123,0	Réunion
Martinique	18,0	40,0	21,0	126,0	56,0	Martinique
Métropole + DOM hors Mayotte	2 012,0	4 274,5	1 767,0	13 760,5	6 186,5	Métropole + DOM hors Mayotte
Mayotte et COM	15,0	29,0	19,0	192,0	40,0	Mayotte et COM
TOTAL	2 027,0	4303,5	1 786,0	13 952,5	6 226,5	TOTAL

**Personnels administratifs y.c. cadres administratifs
Stock au 1^{er} septembre 2012**

	1 201,5
	1 057,5
	646,5
	1 474,5
	795,5
	719,0
	155,0
	2 107,5
	852,2
	1481,5
	2057,5
	442,5
	1 292,0
	1 109,5
	1 359,5
	1 292,0
	845,5
	1 246,0
	832,5
	911,5
	802,0
	1 190,0
	1 006,0
	872,5
	1 324,0
	2 534,5
	255,0
	168,0
	492,5
	270,0
	30 793,7
	418,0
	31 211,7

Les mesures pour la rentrée 2013 sont présentées avec celles du programme 214.

PROGRAMMES
« ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE »
et
« SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE »

Emplois de personnels administratifs

La dotation de la rentrée 2013

Les mesures en moyens de personnels administratifs

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013, la création de 100 emplois de personnels administratifs est prévue.

La préparation des mesures de rentrée 2013 pour les personnels administratifs s'est articulée autour de deux axes principaux.

¶ Un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE

La création des emplois de personnels administratifs à la rentrée 2013 permet, outre l'accompagnement des ouvertures d'établissements, de renforcer l'encadrement administratif en EPLE.

Par ailleurs, la préparation des mesures intègre une opération de rééquilibrage entre les académies les mieux dotées en personnels administratifs et celles qui sont moins bien dotées.

Ces mesures tiennent compte des caractéristiques des établissements de chaque académie.

¶ Un rééquilibrage des dotations en emplois administratifs en services académiques

Après plusieurs années de fortes réductions des effectifs dans les services administratifs, l'année 2013 verra une stabilité globale des emplois du programme 214.

Dans ce contexte et afin d'accompagner l'activité de gestion induite par les créations d'emplois d'enseignants notamment dans les services des académies les plus déficitaires actuellement au regard de leurs charges, une mesure de rééquilibrage des dotations en emplois administratifs sera réalisée entre les académies.

Cette opération conduite en lien avec les 100 créations d'emplois administratifs prévues au PLF 2013 du programme 141 tiendra compte d'une part de la situation des différentes académies au regard de leurs charges de gestion (mesurées à travers l'outil SERACA) et d'autre part du ratio RH « nombre d'enseignants gérés par gestionnaire ».

**PROGRAMMES « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE » et
« SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE »
EMPLOIS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS EVOLUTION
DES MOYENS A LA RENTREE 2013**

	Variations des moyens (en ETP)
Aix-Marseille	13
Amiens	-2
Besançon	-3
Bordeaux	13
Caen	0
Clermont-Ferrand	-1
Corse	-1
Créteil	11
Dijon	-2
Grenoble	9
Lille	-9
Limoges	-1
Lyon	12
Montpellier	13
Nancy-Metz	-8
Nantes	9
Nice	7
Orléans-tours	4
Paris	-2
Poitiers	0
Reims	-5
Rennes	6
Rouen	-2
Strasbourg	4
Toulouse	11
Versailles	14
Guadeloupe	2
Guyane	2
La Réunion	5
Martinique	-1
Métropole + DOM hors Mayotte	98
Mayotte et COM	2
TOTAL	100

PROGRAMME 230
« VIE DE L'ELEVE »

Programme « vie de l'élève » : emplois de CPE, d'AVS-i, de personnels médico-sociaux

Rentrée 2013

1) CPE en remplacement des étudiants stagiaires M2

Le PLF 2013 prévoit le recrutement, parmi les admissibles au concours, de 264 agents contractuels payés à mi-temps et effectuant 1/3 de temps de service, soit 88 ETP.

La répartition académique de ces emplois a été déterminée au prorata des emplois de CPE (pondération 1/3) et au prorata des admissibles au concours 2012 (pondération 2/3).

2) Emplois d'AVS-i

Les 350 emplois d'auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle prévus au PLF 2013, sont destinés à assurer l'accompagnement des élèves handicapés prescrit par les MDPH.

Comme l'estimation des besoins liés à des prescriptions ne sera pas connue avant le mois de mai 2013, la répartition académique de ces emplois sera effectuée avant les vacances scolaires et les emplois correspondants sont conservés en réserve.

3) Emplois de médico-sociaux

Les 50 emplois prévus dans le PLF 2013 seront réservés au recrutement d'assistants sociaux.

Cette dotation complémentaire sera utilisée pour résorber les disparités de dotations entre académies. Le nombre total d'élèves et le nombre d'élèves boursiers et en éducation prioritaire sont pris en compte pour la répartition de ces moyens supplémentaires.

Programme Vie de l'élève
Emplois au 1er septembre 2012

	Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants							Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement
	CPE	MI-SE	AVS- i	Médecin	Infirmier	Assistant social	Vacations médecin	
Aix-Marseille	531,00		617,63	64,00	307,00	130,00	12,35	
Amiens	375,00		375,12	43,50	254,00	82,50	1,28	
Besançon	233,50		188,57	21,00	156,00	38,00	3,50	
Bordeaux	531,00		407,00	51,00	351,00	83,00	6,34	
Caen	253,00		230,06	30,00	190,00	51,00		
Clermont-Ferrand	234,00		176,00	25,00	180,00	46,50	1,95	
Corse	72,00		68,53	7,00	41,00	12,00	0,24	
Créteil	915,00		644,00	100,00	508,00	281,00		5,00
Dijon	300,00		299,29	31,00	201,50	54,50	4,34	
Grenoble	494,00		528,38	61,00	341,50	105,00	13,00	
Lille	774,50		792,09	113,00	521,00	197,00	11,22	
Limoges	161,50		90,01	9,00	111,00	27,50	3,00	
Lyon	502,00		573,44	58,00	319,50	123,00	9,71	
Montpellier	475,00		435,19	48,50	270,00	82,00	4,93	28,00
Nancy-Metz	438,00		449,00	46,00	312,00	89,50	7,65	
Nantes	447,00		496,57	60,00	340,00	110,00	15,15	
Nice	319,00		302,29	33,00	187,00	62,00	4,27	
Orléans-Tours	417,00		350,80	39,00	300,00	84,00	9,01	
Paris	381,50		326,27	21,00	184,00	75,50	4,04	45,00
Poitiers	282,00		254,50	40,50	211,00	47,00	1,51	
Reims	272,00		227,30	30,00	181,50	50,00	3,02	
Rennes	396,50		608,00	61,00	310,00	93,00	12,60	
Rouen	349,00		265,92	47,00	234,50	81,00	0,58	
Strasbourg	311,00		290,57	41,00	200,50	68,00	1,66	
Toulouse	528,00		472,82	53,00	324,00	91,50	5,40	
Versailles	986,50		791,00	125,00	589,00	265,00	22,19	
Guadeloupe	113,00		80,77	15,00	69,00	31,00		
Guyane	76,00		71,77	7,00	52,00	19,00	1,00	
La Réunion	241,00		180,00	30,00	141,00	56,00		
Martinique	100,00		83,09	12,00	65,00	25,00	3,20	
France METRO+DOM hors Mayotte	11 509,00		10 676,00	1 322,50	7 452,00	2 560,50	163,14	78,00
Mayotte + COM	151,00	272,00	18,00	4,00	99,00	36,00		1 202,50
TOTAL	11 660,00	272,00	10 694,00	1 326,50	7 551,00	2 596,50	163,14	1 280,50

MESURES DE RENTREE 2013

Répartition des emplois de conseillers principaux d'éducation

	C P E Stock au 01/09/2012	Variation des moyens à la rentrée 2013
AIX-MARSEILLE	531	5
AMIENS	375	3
BESANCON	233,5	2
BORDEAUX	531	4
CAEN	253	3
CLERMONT-FERRAND	234	2
CORSE	72	1
CRETEIL	915	7
DIJON	300	3
GRENOBLE	494	2
LILLE	774,5	5
LIMOGES	161,5	1
LYON	502	3
MONTPELLIER	475	4
NANCY-METZ	438	4
NANTES	447	3
NICE	319	2
ORLEANS-TOURS	417	3
PARIS	381,5	3
POITIERS	282	2
REIMS	272	1
RENNES	396,5	3
ROUEN	349	3
STRASBOURG	311	3
TOULOUSE	528	4
VERSAILLES	986,5	7
GUADELOUPE	113	1
GUYANE	76	
LA REUNION	241	3
MARTINIQUE	100	1
France METRO + DOM hors Mayotte	11 509	88
Mayotte + COM	151	
TOTAL	11 660	88

MESURES DE RENTREE 2013

Répartition des emplois d'assistants de service social

	Assistants de service social Stock au 01/09/2012	Variation des moyens à la rentrée 2013
AIX-MARSEILLE	130	2
AMIENS	82,5	1
BESANCON	38	1
BORDEAUX	83	4
CAEN	51	
CLERMONT-FERRAND	46,5	
CORSE	12	
CRETEIL	281	2
DIJON	54,5	1
GRENOBLE	105	3
LILLE	197	2
LIMOGES	27,5	
LYON	123	
MONTPELLIER	82	5
NANCY-METZ	89,5	
NANTES	110	
NICE	62	3
ORLEANS-TOURS	84	3
PARIS	75,5	
POITIERS	47	2
REIMS	50	
RENNES	93	
ROUEN	81	
STRASBOURG	68	1
TOULOUSE	91,5	2
VERSAILLES	265	2
GUADELOUPE	31	2
GUYANE	19	4
LA REUNION	56	6
MARTINIQUE	25	2
France METRO+DOM hors Mayotte	2 560,50	48
Mayotte + COM	36	2
TOTAL	2 596,50	50